

DIRE

L'an deux mille vingt-trois

Par devant nous, Greffier du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de LYON, a comparu Maître **Jean-Paul SANTA-CRUZ**, Avocat au Barreau de LYON, membre de la SCP JURI-EUROP, demeurant 54 cours Lafayette à 69003 LYON.

Lequel a déclaré compléter le cahier des conditions de la vente enregistrée sous le numéro 22/00036 par les renseignements suivants :

Aux termes d'une ordonnance du 23 janvier 2023, le Président du Tribunal Judiciaire de LYON a autorisé la
; à faire assigner à jour fixe la société LYON LOCATION à l'audience du 23 février 2023 à 13h30 – Salle L afin qu'il soit statué sur sa demande de nullité des baux commerciaux dont se prévaut la société LYON LOCATION sur les locaux qui font l'objet de la procédure de saisie immobilière, situés 35-37 avenue Gabriel Péri à 69190 SAINT FONTS.

Desquelles comparution et déclaration, Maître Jean-Paul SANTA-CRUZ a requis acte et signé avec nous, Greffier, après lecture.

Fait à LYON,
Le 26 janvier 2023